

[Anecdotes]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 39

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182894>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Le calcul est simple : Trois cent mille ou à peu près ; la rente à quatre-vingts, c'est dix-huit mille ; il faut mettre vingt mille pour avoir une somme ronde.

— Ah ! vingt mille francs de rente ; et ces vingt mille francs quand pourrai-je les avoir ?

— Mais dès demain, si vous voulez bien confier ces opérations à ma maison.

— Sans doute ; quelle autre pourrait m'inspirer une plus juste confiance ? »

Le banquier s'inclina.

Le croira-t-on ? au milieu de tous ces trésors, j'éprouvais un certain embarras à demander une petite somme dont j'avais le plus grand besoin ; car, mon voyage payé, il ne me restait pas cinq francs ; mais telle était la force de l'habitude que je ne croyais encore posséder bien légitimement que ma petite rente dont l'échéance n'était pas arrivée.

« Oserais-je vous demander, dis-je en rougissant ; puis-je sans indiscrétion vous prier de me remettre dès à présent quelque argent dont j'ai besoin en arrivant dans une ville étrangère ? »

— Eh ! mon cher monsieur, toute ma caisse est à votre disposition. Que voulez-vous ? trois, quatre, dix mille francs ?

— Je ne vous en demande pas tant, mille suffiront.

— Les voulez-vous en or, en billets ? Qu'on appelle le caissier.

— Puis-je vous prier, lorsque je me levai pour partir, puis-je vous prier, dit le banquier en me reconduisant, de conserver à ma maison votre bienveillance ?

— Certainement, monsieur, et vous la méritez, répondis-je avec un aplomb que la certitude de posséder vingt mille livres de rente commençait à me donner.

— Il est encore une grâce que je vous demande : vous ne connaissez pas Paris ; vous y avez peu de relations peut-être ; acceptez aujourd'hui notre dîner de famille, ma femme sera enchantée de faire votre connaissance.

— Avec le plus grand plaisir.

— Nous dînons à six heures ; si vous n'avez pas d'engagement pour ce soir, nous avons quelques amis, vous resterez avec nous. »

Il est peu de moments dont je me souviens avec plus de plaisir que celui de ma sortie de chez M. Bergeret ; je commençais à croire à la réalité de ma fortune ; j'avais en poche mille francs, ce qui ne m'était jamais arrivé. Ces cinquante napoléons en or me donnaient un entrain extraordinaire ; au fait j'en avais grand besoin, car le possesseur de vingt mille francs de rente avait, en arrivant à Paris, laissé sa malle à la diligence, n'ayant pas de quoi en payer le port. Je courus la retirer ; je me fis conduire en fiacre dans le premier hôtel qu'on m'indiqua, je m'établiss dans un joli appartement, et je tirai de mon coffre l'habit de deuil de mon cousin. J'arrivai chez M. Bergeret avec une si grande ponctualité, qu'il n'avait pas eu le temps de finir de raconter à sa femme mon histoire ; elle en avait cependant assez compris pour que je fusse reçu comme l'ami de la maison. Tout le monde me faisait bonne mine ; je rencontrais là des femmes charmantes ; je surpris même ces mots qu'on se disait à l'oreille : *Attitude modeste, grande habileté, affaires superbes*. Aussi, quand M. Bergeret me pria de regarder sa maison comme la mienne, je le lui promis volontiers ; et cependant je ne pus guère profiter de sa bonté. Mme Hugues voulut m'avoir à dîner ; on me conduisit au spectacle, dans des assemblées ; maintenant que j'étais riche, j'aurais presque pu borner ma dépense à quelques bonnes-mains.

(La fin au prochain numéro.)

Un individu qui avait volé une scie fut amené devant le magistrat, auquel il répondit qu'il n'avait voulu faire qu'une plaisanterie.

— A quelle distance avez-vous porté l'objet volé ? demanda le juge.

— A une lieue d'ici, répondit l'accusé.

— C'est porter trop loin la plaisanterie, répliqua le juge, qui condamna le voleur à six mois de prison.

On a trouvé dans le testament d'un avare les lignes laconiques et économiques qui suivent :

« Je désire pour mon enterrement un convoi de troisième classe, tarifé 8 florins 30 kreutzers, parce que je n'aime pas dépenser beaucoup d'argent pour des choses qui ne me font pas plaisir. »

On raconte, au sujet de l'évasion de Bazaine, l'incredible et surprenant miracle que voici : Arrivé à peu près au tiers de sa descente, le maréchal, s'apercevant que sa corde venait de se rompre nette, serait remonté et l'aurait renouée de manière à ce qu'elle ne laissât plus aucun doute sur sa solidité.

Daniel est un homme d'esprit, un peu philosophe à ses heures, faiseur de belles phrases et diseur de bons mots. Dans le temps, il a fait ses classes ; se rappelant quelque peu son latin, il émaille souvent son discours de citations qui font très bon effet. Un jour de la semaine dernière, rencontrant le syndic, il commence à discuter avec lui les devoirs des hommes entre eux. « Hélas ! dit-il en terminant, on ne saurait trop répéter qu'il faut toujours *s'entraider mutuellement les uns les autres* ; c'est comme dit le proverbe latin : *Gratta-mé, té grattéri*. » Ce n'était pas, on le voit, du latin de cuisine, celui-là.

Un receveur de district nous raconte le trait suivant :

Dans un village de son ressort sont deux individus portant exactement le même nom. Le facteur rural remet à l'un une lettre de ce fonctionnaire, le sommant de venir acquitter à son bureau une amende pour n'avoir pas envoyé ses enfants à l'école. La lettre, ouverte en présence du facteur, qui ne savait pas réellement si elle était pour celui-ci, est ensuite portée à l'homonyme, qui refuse également de la recevoir, affirmant que cette affaire ne le concerne pas. Le facteur lui conseille alors de la renvoyer à M. le receveur en motivant et signant son refus. Le paysan saisit une plume et écrit en gros caractères, au dos de la lettre, ces mots dont le receveur a dû être enchanté :

Renvoi à M. le receveur pour défaut de mal adresse.

L. MONNET.

AU MAGASIN MONNET

Rue Pépinet

Fournitures de bureaux, d'écoles et de dessin. — Papeterie fine. — Timbrage du papier en couleur. — Papier teinté pour peinture de fleurs. — Couleurs de Windsor et Newton. — Papiers à dessin. — Toile à calquer. — Presses à copier, etc. — **Eau de Cologne de qualité supérieure ; cachou anglais**, etc., etc.

Au même magasin : un solde de cigarettes en liquidation, cédées à un très-bas prix. — Pipes bruyères, etc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.